

Vollet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

10066753

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

27 AVR. 2010

Greffe
Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/05/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 406.515.914

Dénomination

(en entier) : **R. BAELEN F.C.**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : Chemin de Hoevel 18 à 4837 Baelen

Objet de l'acte : **Avis rectificatif**

Lors de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du cinq juin deux mille neuf de l'association sans but lucratif "R. Baelen F.C." ayant son siège à 4837 Baelen-sur-Vesdre, constituée en date du vingt-cinq septembre mil neuf cent soixante-deux (406.515.914) en date du huit septembre deux mille neuf, référence 09131636, les erreurs suivantes se sont introduites dans la publication:

Partout où figure la dénomination a.s.b.l. "BAELEN F.C.", il y a lieu de lire a.s.b.l. "R. BAELEN F.C.".

A l'article 22, l'assemblée générale se tient chaque année dans le courant du mois de "JUIN" et non pas de mai.

A l'article 26, l'année sociale commence le premier "MAI" et non pas le premier janvier pour se terminer le trente" AVRIL " et non pas décembre de chaque année.

Pour extrait analytique conforme

Erwin MARAITE
Notaire

Mentionner sur la dernière page du Vollet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature